

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP<sup>t</sup> : Trois mois, 5 fr. ; Six mois, 9 fr. ; Un An, 16 fr.  
HORS DU DÉP<sup>t</sup> : — 6 fr. ; — 11 fr. ; — 20 fr.

CAHORS : A. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n<sup>o</sup> 34 et Place de la Bourse, n<sup>o</sup> 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

ANNONCES (la ligne) . . . . . 25 cent  
RÉCLAMES — . . . . . 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

De CAHORS à LIBOS			De LIBOS à CAHORS			De CAHORS à MONTAUBAN			De MONTAUBAN à CAHORS			De CAHORS à CAPDENAC			De CAPDENAC à CAHORS		
Omnibus	Poste	Omnibus	Poste	Omnibus	Omnibus	Poste	Omnibus	Omnibus	Poste	Omnibus	Omnibus	Poste	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Omnibus
CAHORS. — D. 6 <sup>h</sup> 25	12 <sup>h</sup> 47	5 <sup>h</sup> 50	PARIS. — D. 2 <sup>h</sup> 30	9 <sup>h</sup> 30	7 <sup>h</sup> 30	CAHORS. — D. 4 <sup>h</sup> 42	11 <sup>h</sup> 11	5 <sup>h</sup> 25	TOULOUSE. D. 5 <sup>h</sup> 20	9 <sup>h</sup> 30	3 <sup>h</sup> 30	CAHORS. — D. 7 <sup>h</sup> 40	11 <sup>h</sup> 30	5 <sup>h</sup> 10	CAPDENAC. D. 7 <sup>h</sup> 45	11 <sup>h</sup> 30	5 <sup>h</sup> 10
Marcuss. . . . . 6 41	1 14	6 19	— Express. 8 »	» »	» »	Sept-Ponts. . . . . 4 53	11 11	5 37	BORDEAUX. » » » » » 9 30	» » » » » »	» » » » » »	Cabessut, halte. 7 48	11 40	5 18	Lamadoleine. . . . . 7 56	11 44	5 21
Parnac. . . . . 7 3	1 34	6 28	BORDEAUX. » » » » » 5 45	11 30	15 »	Cieutat. . . . . 5 11	11 29	5 57	Montauban D. 7 25	10 35	4 40	Arcambal. . . . . 8 11	11 54	5 28	Toirac. . . . . 8 10	12 38	5 34
Luzoch. . . . . 7 18	1 47	6 44	M.-Libos. — D. 8 40	3 55	8 55	Lalbenque. . . . . 5 20	11 39	6 11	Founeuve. . . . . 7 40	10 49	4 54	Saint-Géry. . . . . 8 18	12 15	5 38	Montbrun, hal. 8 20	12 29	5 43
Castelfranc. . . . . 7 31	1 59	6 58	Fumel. . . . . 8 48	3 15	9 3	Borrolon. . . . . 5 45	12 6	6 42	Albias. . . . . 7 51	10 58	5 3	Caljac. . . . . 8 18	12 18	5 44	Saint-Géry, hal. 8 45	1 5	6 9
Puy-Evêque. . . . . 7 43	2 8	7 8	Soturac-Touzac 9 1	3 28	9 16	Causseville. . . . . 5 55	12 16	6 25	St-Cirac, halte. 8 42	1 13	6 6	St-Martin-Lab. 8 54	1 10	6 18	St-Cirac, halte. 9 3	1 36	6 31
Soturac-Touzac 7 53	2 18	7 18	Duravel. . . . . 9 10	3 38	9 26	Réalville. . . . . 6 5	12 26	7 8	St-Martin-Lab. 8 53	1 25	6 16	Conduché. . . . . 9 11	1 45	6 38	St-Cirac, halte. 9 3	1 36	6 31
Fumel. . . . . 8 6	2 29	7 32	Puy-Evêque. . . . . 9 19	3 48	9 36	Albias. . . . . 6 13	12 34	7 18	Caljac. . . . . 9 17	1 59	6 26	Saint-Géry. . . . . 9 25	2 12	6 51	Conduché. . . . . 9 11	1 45	6 38
M.-Libos. — A. 8 13	2 35	7 39	Causseville. . . . . 9 34	4 5	9 52	Founeuve. . . . . 6 22	12 43	7 28	Montbrun, hal. 9 33	2 23	6 51	Vers. . . . . 9 34	2 46	7 9	Vers. . . . . 9 34	2 46	7 9
BORDEAUX. — A. 3 51	8 11	» »	Luzoch. . . . . 9 47	4 19	10 6	Montauban. A. 6 39	1 1	7 45	CAHORS. — A. 9 51	12 37	6 43	CAHORS. — A. 10 14	3 27	7 27	Cabessut, halte. 9 56	3 9	7 22
PARIS. — Ar. 11 46	4 18	2 40	Parnac. . . . . 9 57	4 30	10 17	BORDEAUX. — A. 10 40	6 05	» »	CAHORS. — A. 10 14	3 27	7 27	CAHORS. — A. 10 14	3 27	7 27	CAHORS. — A. 10 14	3 27	7 27

Cahors, le 14 Décembre.

## FIN DE LA CRISE

Nous avons presque un ministère. Il ne lui manque, pour être tout à fait un ministère, qu'un seul ministre, celui des Affaires Etrangères. Mais il ne paraît pas facile à trouver. M. Duclerc, M. de Courcel et M. Billot ont successivement décliné les propositions de M. Goblet.

Le nouveau cabinet ne différera pas sensiblement du précédent : ce sera un cabinet Freycinet, moins M. de Freycinet. Si sa politique générale s'inspire du programme électoral de M. Goblet, elle ne sera pas pour nous plaire. Ce programme ressemblait beaucoup à la plupart des professions de foi opportunistes. On y voyait mentionnée la réduction des gros traitements, la suppression des trésoriers-payeurs généraux, réformes qui ne sont pas irréalisables, mais qu'on aurait tort de croire destinées à rétablir l'équilibre de notre budget. Mais il comportait d'autres mesures plus dangereuses, la suppression du volontariat, le service de 3 ans obligatoire pour tous, l'impôt sur les revenus, enfin l'examen dans le plus bref délai des rapports entre l'Etat et les Eglises. Il est vrai que sur ce dernier point, le programme ajoutait : « Si la séparation n'est pas prononcée, voter le budget des cultes en dehors de tout esprit d'hostilité, mais en faisant respecter les lois de l'Etat. »

Le principal mérite, à nos yeux, de M. Goblet c'est de nous avoir évité le ministère Floquet qui constituait un pas décisif fait dans la voie du radicalisme et qui aurait produit un effet déplorable à l'étranger. Les

démarches que M. Goblet a faites auprès de M. Duclerc et de M. de Courcel indiquent son désir de continuer, au moins dans leurs grandes lignes les traditions du précédent ministre des affaires étrangères. On peut dire qu'au point de vue des libéraux, il n'y a rien de changé dans la situation. Le cabinet Goblet ne différera pas sensiblement du cabinet Freycinet. Il aura les mêmes qualités et les mêmes défauts. Cette constatation a également été faite par les journaux d'extrême-gauche et elle a ajouté à la fureur que leur causait l'échec de M. Floquet. Ces feuilles que l'on n'a point coutume de voir défendre aussi strictement les traditions, s'écrient que le ministère Goblet a été constitué en dehors de toutes les règles du gouvernement parlementaire. Non seulement on ne fait pas appel à la fraction qui a renversé le précédent cabinet, mais on conserve presque tous les éléments de ce cabinet, spécialement le ministre visé par le vote supprimant les sous-préfets. On avait compté sur quelque diplomate de la nuance et de la réputation de M. Floquet, dont la principale préoccupation eût été d'épurer, et voici qu'après le refus de l'orléaniste M. Chodron — avec quel inexprimable mépris nos radicaux impriment ce nom roturier — de Courcel, M. Goblet s'adresse à l'orléaniste M. Billot. On rappelle avec indignation les paroles prononcées à Lisbonne lors du mariage du duc de Bragança avec la princesse Amélie. En fin de compte on traite le cabinet Goblet comme s'il s'agissait d'un ministère ayant à sa tête M. Jules Ferry.

L'accueil fait au ministère Goblet ne semble donc pas lui présager un long avenir. D'autant qu'il ne peut plus compter dans

aucun cas sur l'appui de la droite. Avant hier la droite, reniant son passé, déclarait bien qu'elle s'abstiendrait de faire de l'opposition systématique. Mais ce beau mouvement n'a pas duré. Dès hier matin, le Figaro nous apprenait que la droite, considérant le ministère Goblet comme une provocation aux catholiques, se prêterait à toutes les coalitions.

Placé dès le début entre l'hostilité de l'extrême-gauche et de la droite, faisant une large part aux éléments radicaux qui, sans lui donner aucune force, l'empêcheront de pratiquer une politique modérée, le cabinet Goblet ne nous paraît pas destiné à une longue existence. Il semble improbable que son chef, qui n'a jamais passé pour un caractère souple, puisse réussir là où M. de Freycinet a échoué.

Nous craignons que la crise ne soit qu'une journée.

★★

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 11 décembre 1886.

M. Goblet, donne lecture de la déclaration ministérielle :

### Déclaration ministérielle

Messieurs,

En nous présentant aujourd'hui devant vous, nous ne nous dissimulons pas les difficultés de notre tâche. Un dévouement absolu, sans réserve, supérieur à toutes les considérations personnelles que tous les républicains doivent au pays et à la République, nous a fait une loi de l'accepter. Il nous donne aussi l'espérance de pouvoir l'accomplir.

Animés des mêmes sentiments, poursuivant le même but, il est impossible que nous ne parvenions pas à nous unir pour l'œuvre commune que les circonstances nous imposent.

Quelle est cette œuvre ? Nous voulons essayer de la déterminer exactement.

La domestique achevait à peine cette réflexion mentale que le fonctionnaire prussien reparut.

— J'avais oublié, dit-il... Il est fort possible que mademoiselle cherche à vous parler, à vous faire des confidences, à vous charger peut-être de quelque commission...

— Monsieur le comte sait bien que lorsqu'il m'a donné une consigne...

— Laissez-moi finir ! dit brutalement le maître. Vous écoutez tout ce que mademoiselle vous dira...

— Bien, monsieur le comte.

— Vous vous chargerez des commissions qu'elle pourrait vous faire... Vous aurez l'air de vouloir la servir, et vous me rapporterez ce qu'elle vous aura dit.

— Oui, monsieur le comte.

— Sachez que toutes ces recommandations que je vous fais sont de la plus haute importance et conformez-vous-y de point en point ! Je m'en repose absolument sur vous... Et surtout aucune communication avec le dehors !

— Monsieur le comte peut s'en aller tranquille ! répondit la femme avec assurance.

M. de Grüber s'éloigna alors. Un sourire méchant errait sur ses lèvres.

— Nous verrons bien, Mademoiselle, qui sera le plus fort de vous ou de moi. Vous épouserez Gaudru fils et ne reverrez jamais votre mère, ou j'y perdrai mon nom et mon titre !

Il se jeta dans le coupé qui attendait à la porte et se fit conduire chez Gaudru.

A l'extérieur, vous penserez certainement que nous ne saurions mieux faire que de continuer la politique à la fois prudente et ferme, récemment exposée à cette tribune, avec tant d'autorité, par l'éminent président du précédent cabinet, à laquelle la Chambre tout entière a donné son approbation.

A l'intérieur, la situation qu'ont faite les élections d'octobre 1885 ne nous permet pas de grandes ambitions. Le principal devoir est de bien gouverner, de bien administrer, de façon à rattacher définitivement à la République les populations qu'on avait cherché à en éloigner. Les derniers scrutins montrent que tel est, en effet, l'heureux résultat de la politique suivie depuis cette époque.

Quant aux questions soulevées par les programmes électoraux, plusieurs, sur lesquels nous sommes incontestablement divisés, ne nous semblent pas pouvoir être utilement abordés à cette heure. Ce n'est pas être infidèle à son programme que d'en ajourner les points où l'on a la certitude de ne pas rencontrer une majorité.

Tout en réservant sur chacune de ces questions nos idées particulières, nous vous annonçons nettement que nous ne nous proposons pas de les soumettre à votre examen.

Il est, en effet, des réformes pour lesquelles il n'appartient ni au Parlement, ni au gouvernement de devancer l'opinion publique et que l'on ne peut entreprendre avant que le pays se soit expressément prononcé. D'autres questions non moins graves, et dont la majorité tout entière nous paraît attendre impatiemment la solution, seront, au contraire, abordées par nous sans retards, avec la ferme volonté de les résoudre.

Le premier besoin du pays est l'ordre financier, la sincérité et la régularité de notre budget. Nous serons dès l'ouverture de la session prochaine, en mesure de vous promettre d'achever le vote du budget de 1887, convaincu que de sérieuses économies combinées avec le remaniement de notre système d'impôts peuvent seules assurer aux divers services publics les ressources indispensables, sans augmenter les charges déjà trop lourdes.

Nous proposerons, en même temps que le budget de 1888, les mesures législatives nécessaires pour réaliser ces réformes. La Chambre a manifesté la volonté de simplifier notre organisation administrative, qui date du commencement de ce siècle. Nous

Nous allons le laisser pour revenir à Wilhelmine, dont la douleur nous intéresse plus que la colère du fonctionnaire prussien.

Laissée seule dans la salle à manger, la jeune fille, nous l'avons dit, avait presque perdu connaissance. Elle n'était pas remise encore. Elle était toute frémissante de l'horreur qu'avait produite sur son âme délicate et aimante la scélératesse de l'homme qui se disait son père, scélératesse qu'elle avait vue sans voile, dans la dernière explosion de fureur. Son cœur saignait de savoir sa mère en proie à d'horribles tortures, des tortures sans nom, et elle n'avait plus qu'une pensée, l'en arracher au plus vite, voler dans ses bras, l'appeler sa mère, la réchauffer de ses baisers et de ses caresses...

Elle n'avait point entendu les recommandations qui avaient été faites à la servante, mais le bruit de la porte d'entrée en se fermant lui avait appris que son père venait de quitter l'appartement.

Elle avait séché ses larmes, repris son courage à deux mains, et elle était en train de réparer les désordres de sa toilette pour sortir, quitter cette maison au plus vite, aller retrouver sa mère, quand la servante entra.

Cette femme, qui se nommait Marguerite, avait une trentaine d'années. C'était une assez belle femme, aux traits virils et réguliers. Elle se vantait, auprès des autres domestiques, d'avoir des relations avec son maître, et en effet elle était l'âme damnée de ce dernier, et avait plein pouvoir sur toute la maison.

(A suivre).

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

69

## FARANDOLE

PAR JULES DE GASTYNE

### TROISIÈME PARTIE Les reptiles mordent

XIX

WILHELMINE SE MONTRE

M. de Grüber sursauta, incapable de contenir sa fureur plus longtemps.

— Soit ! Croyez ce que vous voudrez. Je vous défie, vous et votre prétendue mère, de vous arracher de nos mains, car je vous tiens, et je vous tiens bien ! J'ai pour moi les lois et le droit ! Mais puisque le séjour de Paris vous paraît si malsain et fait naître en vous de telles idées, vous quitterez Paris ce soir même !

— Vous voulez m'éloigner de ma mère, cria Wilhelmine, je ne partirai pas !

— De force ou de bonne volonté, vous partirez, je vous en répond ! fit rudement le comte, et dans l'endroit où je vous mettrai, vos rêves de révolte tomberont, et vous n'aurez pas des peintres qui viendront choir au pied de la maison pour les réveiller et pour les entretenir !

M. de Grüber poussa brusquement la porte et s'éloigna.

Wilhelmine, épuisée par cette scène violente, épouvantée par les menaces et par l'air méchant de son père, tomba à demi évanouie sur le tapis.

n'avons pas la prétention d'opérer d'un seul coup une semblable transformation, mais nous l'entreprendrons dès à présent et nous la poursuivrons dans la mesure où elle nous paraîtra compatible avec les besoins des services et les nécessités gouvernementales. Nous ne voulons ni désorganiser l'administration, ni désarmer le gouvernement.

Toujours aux prises avec les partis inconstitutionnels, nous continuerons d'appliquer les lois que vous avez votées. Nous ferons ainsi entrer pacifiquement et régulièrement dans la pratique, une réforme dont on a pu dire qu'elle est peut-être la plus profonde révolution sociale qui ait été effectuée en France depuis 1789.

Vous aurez à compléter notre législation scolaire par le vote d'un projet de loi, qui a pour objet de fixer la situation et les traitements des maîtres de l'enseignement primaire.

Si nous joignons à cet ensemble de travaux le vote des lois militaires, l'examen des projets concernant l'agriculture, ceux qui intéressent l'industrie et les travailleurs, l'organisation de l'Exposition de 1889, nous vous aurons mis sous les yeux le tableau exact des diverses parties de la tâche qu'il nous paraît possible et nécessaire d'accomplir.

Messieurs,

Si nous parvenons à mener cette œuvre à bonne fin, n'aurions-nous pas répondu aux vœux du pays, donné satisfaction aux besoins les plus urgents et affermi sa confiance dans la République? Ne croyez-vous pas qu'une semblable entreprise vaille la peine de grouper une majorité. Quant à nous, nous voulons mériter votre confiance, moins par l'étendue de nos promesses, que par notre fidélité et notre empressement à les tenir.

Aujourd'hui, nous vous demandons un crédit de quelques semaines. Vous nous l'accorderez si vous approuvez nos déclarations, en votant les douzièmes provisoires que l'époque où nous sommes parvenus nous met dans la nécessité de réclamer.

Le président du conseil prie la Chambre de s'ajourner à mardi, pour voter les douzièmes provisoires.

M. Freppel propose de reprendre, dès lundi, la discussion du budget et de tenir deux séances par jour, on pourrait ainsi voter le budget avant le 1<sup>er</sup> janvier. L'orateur conclut au rejet des douzièmes provisoires.

La Chambre fixe la prochaine séance à mardi deux heures.

## Revue des Journaux

**La République française** approuve sans réserve la Déclaration ministérielle.

**La Justice** attendait mieux du président du Conseil.

**Le Radical.** — La déclaration de M. Goblet marque dans notre histoire ministérielle un recul surprenant et inquiétant. Ce langage timide et craintif, c'est le langage d'un ministre centre-gauche.

**Le Journal des Débats.** — La Déclaration ministérielle est un document modeste, discret et concis. Elle ne dit pas un mot de l'épuration du personnel; elle est muette sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat; elle ne fait pas même une allusion lointaine à la mairie centrale de Paris. Il faut savoir gré à M. Goblet d'avoir gardé, sur ces trois questions, chères à l'extrême gauche, un absolu silence. C'est un éloge négatif, mais enfin, c'est un éloge.

**Le Siècle.** — La Déclaration ministérielle a été assez froidement accueillie.

**La Lanterne.** — Ce programme a deux défauts, celui d'être étroit et celui d'être vague.

**Le Soleil.** — La Déclaration ministérielle est de nature à ne satisfaire personne. Aussi, peut-on dire que le ministère Goblet ne vivra pas longtemps.

**Le Moniteur universel.** — Sans programme déterminé, sans majorité accusée, le ministère Goblet ne saurait, malgré toute la fatuité du monde, se promettre une longue vie.

**Le Temps** estime que la Déclaration ministérielle est la traduction très exacte et très nette de l'état de l'opinion, telle que l'ont faite les derniers votes de la Chambre et du sentiment des périls qu'ils feraient courir à la République, s'ils se reproduisaient.

**Le Français** attribue la froideur de l'accueil fait à la Déclaration, à la demande du vote des douzièmes provisoires.

**La Patrie** proteste également contre la demande des douzièmes provisoires.

## INFORMATIONS

**Le krach de la petite Bourse.**

M. Bloch, directeur de la Petite Bourse de Paris, été mis dimanche en état d'arrestation. C'est sur la plainte portée par ses actionnaires que cette mesure a été prise. Bloch avait, en effet, engagé ces derniers, sans leur assentiment bien entendu, dans des affaires véreuses.

Un examen des livres a permis de constater que

le déficit s'élevait à plus de 500,000 fr. un chiffre respectable, on le voit.

**Rappel des soldats Allemands.** — Le ministre de la guerre allemand a annoncé dans la commission de la loi militaire que 20,000 soldats qui ont été congédiés l'automne dernier par anticipation, seront rappelés sous les drapeaux le 1<sup>er</sup> avril 1887.

**L'ajournement des Chambres.** — Les Chambres s'ajourneront très probablement jeudi soir, et reviendront le second mardi de janvier.

**Tentative criminelle à Bucharest.** — Suivant une dépêche de Budapest au *Gaulois*, des inconnus auraient tenté de faire sauter par la dynamite le palais royal de Bucharest.

## CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

**Instruction primaire.** — Par arrêté du 4 décembre, M. l'inspecteur d'académie a délégué dans les fonctions d'institutrice stagiaire adjointe à l'école publique laïque de Figeac (emploi nouveau), M<sup>lle</sup> Andrien, pourvue du brevet supérieur, ancienne élève boursière de l'école primaire supérieure de Moissac.

Par arrêté du même jour, et par application des circulaires ministérielles de 8 et 29 novembre dernier, M. l'inspecteur d'académie a délégué dans les fonctions d'instituteurs stagiaires adjoints, les instituteurs adjoints déjà pourvus d'une nomination préfectorale dont les noms sont :

MM. Etienne Debelmas, à Castelnau ;  
Jean-Pierre Alis, à Castelnau ;  
François Delpy, à Vaylats ;  
Jean-Baptiste Deltort, à Puy-l'Evêque ;  
Etienne Masson, à Lalbenque.

M<sup>lles</sup> Marie Lérès, à Montfaucon ;  
Jeanne Couderc, à Lalbenque ;  
Agnès Fontille, à Vayrac ;  
Eugénie Moles, à St-Germain.

M. Courrech, élève sortant de l'Ecole normale, pourvu du brevet supérieur, est délégué dans les fonctions d'instituteur stagiaire adjoint à l'école publique de Miers (emploi nouveau).

### COUR D'ASSISES DE TARN-ET-GARONNE

#### Affaire Peyrot et Gésold

#### Corruption de fonctionnaire et altération de carnets d'attachement.

M. Desclais, président.  
M. Tainturier, ministère public.  
M<sup>e</sup> Archambault, avocat du barreau de Bordeaux, défenseur.  
M<sup>e</sup> Munin-Bourdin, avocat du barreau de Cahors, défenseur.

#### Acte d'accusation

Le 4 juin 1881, le premier lot du chemin de fer de Cahors à Capdenac était adjudgé au sieur Peyrot Charles, entrepreneur, moyennant un rabais de un pour cent.

Les déblais des tranchées de ce lot ne suffisant pas à la confection des remblais, il fut nécessaire de recourir à un emprunt; le cube prévu par cet emprunt, était de 78,352 mètres.

Les travaux de l'emprunt ont commencé vers la fin de 1881; mais au plâtable, comme cela se pratique toujours, le relief du terrain fut relevé par le sieur Gésold, sous-chef de section, chargé de la surveillance du premier lot, qui porta les attachements sur le carnet de l'exercice 1881 et inscrivit un plan, coté à la page 41 dudit carnet; puis il dressa, à l'aide de ces cotes prises sur le terrain, des profils en travers qu'il garda en sa possession et dont le double ne fut pas envoyé aux archives du bureau de l'ingénieur.

Le travail de Gésold avait été fait contradictoirement avec les employés de Peyrot, ou tout au moins vérifié soigneusement par le sieur Leloup, conducteur de l'entreprise Peyrot, ainsi qu'il résulte de la déposition de plusieurs témoins.

Sa situation pécuniaire était loin d'être solide. Il avait entrepris ces travaux sans avoir des avances, et il était obligé de recourir à des bailleurs de fonds, qui lui imposaient des conditions fort onéreuses.

L'administration, dans la crainte d'une faillite ou d'une résiliation, crut devoir lui venir en aide, afin de mener à bonne fin l'exécution des travaux entrepris. On invita les chefs et sous-chefs de section de faire à Peyrot des situations mensuelles aussi avantageuses que possible. On lui remboursa même plus tard, sur ses demandes répétées et pressantes, une partie de la garantie de son cautionnement.

A un moment et par suite de la complaisance exagérée de Gésold, les travaux payés à Peyrot étaient beaucoup plus considérables que les travaux réellement exécutés. On avait majoré les cubes des déblais des tranchées et de l'emprunt d'Arcambal et même le cube de l'approvisionnement du ballast.

En février 1883, on s'aperçut que l'avancement des remblais était loin de correspondre à l'avancement des déblais, si bien que l'emprunt prévu de 78,353 mètres cubes parut devoir être notablement insuffisant; l'administration voulut se rendre compte de ce déficit inexplicable, et M. Lacaze, ingénieur, chargé M. Conte, chef de section, de procéder à une perquisition minutieuse des terrassements du premier lot.

Après de longues recherches, on finit par découvrir que le déficit provenait de l'emprunt. On s'occupa alors à déterminer exactement le cube des déblais exécutés dans cet emprunt, et au cours de cette opération on constata que les cotes portées au carnet d'attachement de 1881, dressé par Gésold, étaient évidemment erronées ou fausses.

M. Conte interrogea Gésold, et celui-ci, après quelques hésitations, finit par avouer qu'il avait falsifié son carnet dans les circonstances qu'il fit connaître.

Un soir du mois de décembre 1882, Peyrot et Leloup s'étaient rendus chez Gésold et, sous un prétexte quelconque, l'avaient prié de leur remettre le rouleau des profils en travers de l'emprunt d'Arcambal.

Deux jours après, Peyrot apportait à Gésold de nouveaux profils tracés au crayon, qui dénaturaient le profil du terrain, sauf sur les deux fils extrêmes.

Dans l'intervalle le terrain était surélevé fictivement jusqu'à une hauteur de 4 à 5 mètres vers le centre, pour s'enfléchir ensuite de manière à revenir au niveau du terrain naturel au périmètre de la fouille projetée.

Peyrot promit 3,000 fr. à Gésold, si celui-ci consentait à passer à l'encre ces profils faux et à les signer contradictoirement avec lui. Gésold accepta, mais il fallait aussi modifier le carnet d'attachement de 1881 et le mettre en harmonie avec les nouveaux profils.

Pour cela faire, Peyrot fournit à Gésold une feuille blanche de carnet, et Gésold, après avoir enlevé adroitement le feuillet 32-41 de son carnet d'attachement, y substitua la feuille donnée, sur laquelle il fit le report du plan coté inexact.

Cette falsification, avait déjà en juin 1883, eu pour résultat de majorer frauduleusement de 25,000 mètres cubes le cube des déblais d'emprunt effectués, et cette majoration devait s'augmenter encore, attendu que dans le fond de la chambre d'emprunt on avait laissé les côtés des profils à 1 m. 50 c. au-dessus du niveau du terrain naturel.

Les aveux faits par Gésold à M. Conte furent renouvelés par lui dans les bureaux de l'ingénieur Lacaze. L'entrepreneur Peyrot fut, verbalement et par écrit, mis en demeure d'accepter les profils rectificatifs tels qu'ils résultaient de la vérification opérée. Il s'y refusa formellement, et opposa un démenti énergique aux déclarations de Gésold.

Une expertise faite avec un très-grand soin, par des hommes aussi scrupuleux que compétents, a établi : 1<sup>o</sup> que le carnet d'attachement de 1881 avait été l'objet de la substitution d'une feuille; 2<sup>o</sup> que le relief du sol de l'emprunt avait été altéré sur le carnet de 1881 et sur le plan coté complémentaire, porté au carnet de 1882, de manière à produire une majoration de déblai de plus de 25,000 mètres cubes.

Gésold a maintenu ses aveux jusque vers la fin de l'instruction. Trois jours après, il a affirmé que ses aveux étaient l'expression de la vérité.

Peyrot s'est défendu en affirmant que la majoration, si majoration il y avait, était l'œuvre de Gésold seul, et qu'il n'y avait participé en aucune façon. Peyrot ajoutait qu'on ne pouvait raisonnablement prétendre qu'il avait coopéré à cette fraude, attendu que le travail d'emprunt était sous-traité par lui aux sieurs Arnaud et Larrivière, tâcherons, et que dans ces conditions, le gain illicite de 80,000 francs qu'on lui reproche se serait réduit à 2 ou 3,000 fr.

Cités devant le tribunal correctionnel pour escroquerie, Peyrot a persisté dans ses dénégations; quant à Gésold, il a avoué être seul l'auteur de la fraude que l'on sait.

En conséquence, les nommés Peyrot, Charles, et Gésold, Prosper-Alfred, sont accusés savoir :

1<sup>o</sup> Gésold, d'avoir depuis moins de 10 ans, à Arcambal, étant chef de section au chemin de fer, en construction de Cahors à Capdenac et ce, en qualité de fonctionnaire public ou agent d'une administration publique; agréé des offres pour modifier les carnets d'attachement des travaux du chemin de fer en construction dont il avait la surveillance;

2<sup>o</sup> Peyrot, d'avoir au même lieu et à la même époque par promesses et offres, corrompu le sieur Gésold, agent de l'administration du chemin de fer, pour obtenir de lui qu'il modifiât les carnets d'attachements, acte de son emploi.

#### INTERROGATOIRE

Gésold, interrogé le premier, maintient que ce qu'on lui reproche est absolument faux.

M. Lacaze seul l'a forcé à majorer les travaux faits. Il est bien regrettable, dit-il, que M. Lacaze soit décédé, car, à coup sûr, il ne me démentirait pas. Peut-on admettre que j'aurais sacrifié ma situation pour 3000 fr. lorsque, par mon fait, M. Peyrot aurait bénéficié de 80,000 francs?

M. le président lit un long passage de l'ins-

truction, dans lequel sont relatés avec de grands détails, les aveux complets de Gésold.

Peyrot lui aurait offert 8,000 fr. s'il consentait à revenir sur ses aveux.

Gésold répond que tout cela est faux; il ne l'a dit que parce qu'il pensait que cette version pouvait être utile à sa cause.

Peyrot affirme n'avoir jamais rien promis ni donné à Gésold. Il a signé les carnets de ce dernier en toute confiance. Du reste, le plan qui se trouvait dans les bureaux pouvait bien servir à contrôler, si réellement il y avait une différence. Il a toujours dit à l'ingénieur que s'il y avait erreur il était prêt à rectifier après vérification.

M. Lacaze, ingénieur, lui proposa d'accepter le lot en question, malgré les prix minimes proposés, en ajoutant qu'au cours des travaux, il ferait faire une révision de tarifs. Mais quand il s'aperçut qu'il fallait encore 800,000 fr. pour en terminer avec ce lot et que le crédit allait être épuisé, il lui suscita toute espèce d'ennuis pour le forcer à résilier son traité, afin que l'administration ne s'aperçut pas de son erreur.

En outre, quel intérêt avait-il à corrompre Gésold puisqu'il avait sous-traité avec Larrivière et Arnault. On prétend que ce traité est simulé; c'est si peu vrai, qu'il a été en contestation avec Larrivière et Arnault et qu'il s'est vu forcé d'en passer par les dires des experts qui lui ont donné tort.

Quand les crédits furent épuisés, il se rendit chez M. Lacaze et lui dit que s'il ne recevait pas de fonds, il suspendrait les travaux et en référerait au ministre. M. Lacaze lui répondit : « Si vous faites cela, je vous briserai et vous déshonorerai. » (Sensation).

#### AUDITION DES TÉMOINS

M. Guillaume Conte, chef de section à la Cie d'Orléans, domicilié à Paris, dépose que dans les travaux de déblaiement on remarquait un déficit. Il s'aperçut qu'il provenait du chantier d'Arcambal et en fit part à Gésold qui lui avoua qu'il avait retouché les profils primitifs.

Une vérification eût lieu et on reconnut une différence de 25,000 mètres cubes. Gésold le supplia, après son aveu, de n'en rien dire à M. Lacaze.

M. Conte ajoute que les majorations se font assez souvent; c'est irrégulier, il est vrai, mais cela n'entraînait pour Gésold aucune conséquence grave. C'est dans la substitution du profil faux au vrai que consistait la fraude.

M<sup>e</sup> Archambault demande quelques éclaircissements au sujet des carnets d'attachement : Ne doivent-ils pas toujours porter sur chacun de leurs feuillets la signature de l'ingénieur?

M. Conte répond que cela devrait, en effet, se faire réglementairement, mais que souvent les carnets ne portent pas cette signature.

Le témoin avoue que dans une circonstance, avec M. Lacaze, il fit une majoration de vingt-cinq mille mètres cubes au profit de M. Peyrot.

M. Tainturier lit un long rapport sur l'affaire Peyrot-Gésold, écrit par M. Lacaze, aujourd'hui décédé, et dans lequel il raconte comment la fraude fut découverte et les aveux que lui fit Gésold.

René Deloche, 49 ans, ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Cahors, a été chargé, par le juge d'instruction de cette localité, de faire avec deux autres de ses confrères, l'expertise du cubage des déblais et remblais d'Arcambal.

L'emprunt d'Arcambal consistait en un coteau vallonné légèrement et sur le profil falsifié il avait été figuré à la place un renflement représentant la majoration.

M. Deloche entre dans des explications techniques et fait un cours complet de cubage.

Le calcul de terrassement a indiqué aux ingénieurs une majoration de 25,000 mètres cubes. Les attachements au carnet sont approximatifs quand il s'agit de travaux non terminés.

Hurtot Eugène, 32 ans, ingénieur des ponts-et-chaussées. Le carnet d'attachement fait toujours foi, pour l'administration, vis-à-vis de l'entrepreneur, mais n'engage pas l'entrepreneur vis-à-vis de l'administration.

Quand M. Peyrot devint adjudicataire, il fit part à M. Lacaze de sa gêne et lui dit qu'il était forcé de s'adresser aux banquiers; aussi venait-il constamment dans les bureaux prier l'ingénieur en chef de majorer ses situations, ce à quoi consentit M. Lacaze pour une somme de 250,000 fr., mais ce n'était qu'une avance pour lui permettre de continuer les travaux.

Vertut Baptiste, 57 ans, entrepreneur à Cahors, recommanda à Gésold, avant de commencer les travaux, de terminer les plans de profil qui furent vérifiés par Leloup, contre-maître de Peyrot. Le prix du mètre cube payé par l'administration pour l'extraction et le transport, était de 2 fr. 40; Peyrot a pris des tâcherons. Il croit que les travaux ont été plus difficiles en avançant, à cause de la nature du terrain, le prix de 1 fr. 68 le mètre cube imposé aux tâcherons n'était donc pas trop élevé.

Delbru Léon, 27 ans, propriétaire à Cahors, dit que M. Conte envoya à Gésold, l'ordre d'aller avec lui sur l'emprunt d'Arcambal, pour faire le nivellement de l'emprunt.

M. Conte s'aperçut d'une différence et demanda à Gésold s'il s'était entendu avec Peyrot. Après

cela, M. Lacaze manda Gésold à l'écluse d'Arcambal où il se rendit; mais il ne connaît pas la conversation qui s'ensuivit.

Sabouret, Louis, ingénieur des ponts et chaussées, à Périgueux, dit qu'il a connu autrefois Peyrot comme entrepreneur dans la Haute-Vienne. Il a eu des règlements de compte avec lui.

A son avis, Peyrot est un homme essentiellement malhonnête et parfaitement capable des faits dont on l'accuse. Il raconte plusieurs faits; Peyrot toutes les fois qu'un ingénieur devait aller sur les chantiers, était prévenu même avant les chefs de sections; il avait dans les bureaux une police organisée et s'en vantait. Une lettre importante a disparu dans les bureaux et il croit que Peyrot n'a pas été étranger à cette disparition.

Cénac, Denis, chef de section à Pierrebuffières, a connu Peyrot à St-Léonard (Haute-Vienne). D'après lui, Peyrot était peu scrupuleux et peu sincère dans ses façons de faire. Il aurait fait disparaître des pièces qui lui avaient été confiées.

Lochéler, Auguste, 40 ans, ingénieur des ponts et chaussées à Condom (Gers), a assisté dans le bureau de M. Lacaze, aux aveux faits par Gésold. Il raconte la scène.

Gésold dit qu'il en était arrivé à pousser par la misère et qu'il supplia M. Lacaze de ne pas le perdre.

Herber, Honoré, 57 ans, conducteur des ponts et chaussées en congé, demeurant à Caen, surveillait les ouvrages faits par Peyrot en 1882 autres que ceux de l'emprunt d'Arcambal. D'après lui, le carnet d'attache est le plus souvent signé très légèrement par les entrepreneurs.

Le témoin explique que c'est malheureusement une pratique continue dans l'administration. M. Lacaze lui-même recommanda à tous ses subordonnés de majorer afin que les crédits fussent dépensés au terme fixé. Gésols s'est perdu dans ses calculs.

Le témoin assistait aux derniers moments de M. Lacaze et déclare, à propos des majorations, que le moribond en paraissait très affecté et disait que jamais on ne l'y rattrapperait s'il guérissait.

Caviolle Charles, médecin à Cahors, rapporte une conversation qu'il eut avec M. Lacaze au sujet de Peyrot. Celui-ci était déjà sous le coup de poursuites; M. Lacaze lui dit: « Peyrot est un fier gredin ou un honnête homme. » Et comme le témoin ajoutait: laissez-moi croire à la deuxième version: « Vous avez peut-être raison » ajouta-t-il.

Eugène Mazou, chef de section à Cahors, déclare que M. Lacaze lui dit qu'il s'était trompé dans les prévisions sur le lot d'Arcambal, pour une somme de 750,000 fr. et qu'il en était vivement contrarié parce que cela pourrait entraîner pour lui une disgrâce.

Les défenseurs rejettent sur M. Lacaze, ingénieur, décédé, toute la responsabilité des majorations.

La cour, sur un verdict négatif du jury, prononce l'acquiescement des prévenus Peyrot et Gésols.

**Ligne de Limoges à Brive par Uzerche**  
Section de Solignac à Laplanche

Samedi, à deux heures, il a été procédé, à la préfecture de la Haute-Vienne, et en présence de M. l'ingénieur en chef des chemins de fer de l'Etat, à l'adjudication au rabais, sur soumission cachetée, des travaux d'achèvement, de terrassement et ouvrages désignés et évalués à 3,510,000.

Ces travaux comprennent les terrassements, construction des chaussées, caniveaux, ballast, ouvrages d'art et maisons de garde, de la partie comprise entre les points kilométriques 9 kil., près de la ferme dite de Beauchamp, et 15 k. 272, près le viaduc de la Rozelle, sur une longueur de 6 k. 272 mètres (2<sup>e</sup> lot).

Sur trente entrepreneurs qui s'étaient présentés, vingt-deux ont été admis à soumissionner.

MM. Chaumont, Gravernon et Allary, du Lot, ayant fait un rabais de 21 0/0, ce qui représente sur l'ensemble des travaux évalués 3,510,000 fr. le joli denier de 737,000 fr. ont été déclarés adjudicataires.

**Arrestations.** — La police de notre ville a procédé, hier, à l'arrestation de deux repris de justice pourvus d'un casier judiciaire des plus complets.

L'attention du commissaire de police avait été attirée par les allures suspectes de ces deux individus qui, sans y être conviés, s'introduisaient dans les habitations et dans les églises, dans un but qu'ils ont, da reste refusé d'avouer.

Ces deux repris de justice ont été mis à la disposition du parquet.

**Sonac.** — M. Ospitalié est nommé instituteur à Sonac, en remplacement de M. Pourcelle, nommé à Gréalou.

**Labastide-Murat.** — Mercredi soir, vers 9 heures, on audacieux voleur, resté inconnu, profitant de l'absence de M. Ayrac, docteur-médecin et maire de notre localité, pour s'introduire dans ses appartements.

Au moyen de quelques outils de maçons ce malfaiteur était déjà parvenu à démolir une croisée morée qui donnait entrée dans la chambre même du docteur, et allait s'y introduire, lorsque Mme Ayrac arriva dans la chambre, accompagnée de sa locataire, qu'elle avait appelée en toute hâte; mais le voleur avait disparu.

**THÉÂTRE DE CAHORS**

Mercredi, 14 décembre

Représentation Extraordinaire  
PAR UNE TROUPE PARISIENNE

DE  
**LA MILLE & DEUXIÈME NUIT**  
Opéra-bouffe en 3 actes

Paroles de MM. Paul BURANI et Pierre RICHARD  
Musique de M. Lucien POUJADE

**Le Figaro.** — L'Opéra-bouffe représenté ce soir au théâtre du Château-d'Eau, devant une salle absolument comble malgré la chaleur, a complètement réussi.

La partition de M. Lucien Poujade ne manque ni d'agrément ni d'élégance, on y distingue des idées personnelles mises en œuvre avec clarté, et la sûreté de main d'un compositeur exercé. La partition de M. Lucien Poujade a été écoutée avec plaisir. Le poème de Burani et de Pierre Richard est désoyantal et le rideau s'est baissé sur des applaudissements frénétiques.

AUGUSTE VITU.

**Le Petit Journal.** — L'Opéra-bouffe: *La Mille et Deuxième Nuit*, de M. Paul Burani et Pierre Richard, musique de Lucien Poujade, a été joué hier au Château-d'Eau.

Ces trois actes, traités à la façon bouffe, et mêlant l'originalité fantaisiste du boulevard aux situations comiques d'une légende d'Orient, ont été très bien accueillis. Il y a des mots, des couplets, de l'action, une bonne humeur communicative, quelques gauloises. Bref, la sauce légèrement pimentée que comporte une opérette selon la formule. La partition, due à un jeune musicien dont c'est le début au théâtre, est traitée avec habileté et beaucoup de talent, le final du 2<sup>e</sup> acte surtout plein de couleur et bourré d'oppositions prouvent grandement en faveur des aptitudes théâtrales de M. Poujade.

Le succès a été complet.

LÉON KERST.

C'est un régal dont le public cadocien friand des belles choses, voudra certainement profiter.

**Bibliographie**

**LE MONDE ILLUSTRÉ**, Bureau 43, Quai Voltaire, Paris. — Sommaire du numéro du 11 décembre 1886. — Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Nos gravures: A Madagascar; Le Théâtre-illustré: Gaité; « La Cigale et la Fourmi »; L'amiral de Gueydon; Le général Pittié; Le Martyre de Saint-Denis; Les événements en Bulgarie. — Théâtres, par Charles Monselet. — Chronique musicale, par A. Boisard. — Bibliographie. — Echecs. — Récréations de la famille. — Monde financier. — Rébus. — GRAVURES: Les moyens de locomotion entre Tamarate et Tananarive. — Le Théâtre-illustré: Gaité; « La Cigale et la Fourmi ». — L'amiral de Gueydon. — Le général Pittié. — Le Martyre de Saint-Denis. — En Bulgarie: Les matelots russes et monténégrins. — Les livres illustrés: Le tombeau de Daniel; Le lion de Babylone; Nourrice musulmane; Minaret de Souk-el-Gazel; En France; Molière enfant à la foire de Saint-Germain; Molière et sa troupe devant le Roi et le cardinal Mazarin; Les aventures merveilleuses de Fortunatus. — Les publications illustrées: Une page du « Paris-Noël », prime du « Monde illustré », réduite au huitième. — Echecs. — Récréations de la famille. — Rébus.

**ÉTRENNES 1887**

La **Librairie Abel Pilon** (A. LE VASSEUR ET C<sup>o</sup>), 33, rue de Fleurus, à Paris, prévient ses clients qu'elle tient à leur disposition, avec ses facilités habituelles de paiement (5 francs par mois), les publications des principaux éditeurs de Paris: *Librairie, Gravures, Musique, Ouvrages illustrés*; et les invite à lui adresser dès maintenant leurs demandes, afin d'éviter l'encombrement des derniers jours.

ENVOI FRANCO DES CATALOGUES

**BOURSE. — Cours au 13 déc.**

3 0/0	83 85
3 0/0 amortissable (ancien)	00 00
3 0/0 id. 1884	86 37
4 1/2 0/0 ancien	104 25
4 1/2 0/0 1883	110 10
<b>Dernier cours du 13 déc.</b>	
Actions Orléans	1,340 50
Actions Lyon	1,260 00
Obligations Orléans 3 0/0	393 00
Obligations Lombardes (jouissance janvier 1884)	328 50
Obligations Lombardes (jouissance )	325 50
Obligations Saragosse (jouissance janvier 1884)	348 50

**A VENDRE**

Belle propriété de grand rapport, 100 hectares.  
S'adresser à M<sup>r</sup> Fournié, notaire à Cahors.

**44 ans qui manquent de charmes**

Certainement le regret de n'avoir pas connu plus tôt les Pilules Suisses est bien compréhensible. Malgré le brillant résultat que démontre l'attestation légalisée suivante, il y aura peut-être encore des malades qui douteront; c'est pour cela que nous y ajoutons un autre témoignage aussi précis et qui est arrivé un jour plus tard. Rhumatisants n'hésitez plus! Mieussy (Haute-Savoie), le 21 avril 1886. Depuis 44 ans, je souffrais de douleurs rhumatismales chroniques et inflammatoires et d'un étourdissement dans la tête comme si j'étais ivre. Depuis que j'ai employé vos bonnes Pilules Suisses à 1 fr. 50, je suis immensément soulagé; je vous témoigne toute ma reconnaissance avec le regret de ne pas avoir connu vos Pilules Suisses plus tôt; je veux toujours en avoir, car sans elles pas de santé pour moi. A. M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, à Paris. Joseph Maure. — Nennerey (Charente-Inférieure), le 22 avril 1886. Ma grand-mère souffrait de rhumatismes et de douleurs à la tête qui lui causaient souvent des étourdissements, elle était obligée de se tenir à un objet pour ne pas tomber. Connaissant le succès des Pilules Suisses, j'en fis venir une boîte à 1 fr. 50, elle en prit deux par jour; au bout de 15 jours elle était beaucoup mieux, aujourd'hui elle est complètement guérie. Emile Genty. Légalisation des signatures par les mairies.

**Traisons cela par le mépris!...**

...s'écrient certaines gens qui prétendent qu'un rhume bien soigné dure trente-un jours, tandis que celui dont on ne s'occupe pas disparaît au trentième! C'est avec des maximes de cette force qu'on gêne sa poitrine à tout jamais par des asthmes, des catarrhes, des bronchites, etc. On est d'autant plus coupable de s'exposer à de tels accidents qu'au moyen des célèbres Pastilles BRACHAT, à la Sève de pin, dont la réputation est universelle, on se débarrasse aujourd'hui, en un rien de temps, de la plus douloureuse et de la plus opiniâtre affection de la poitrine ou de la gorge.

Demandez les Pastilles BRACHAT dans toutes les pharmacies. La boîte, 1 fr. 50, contre mandat ou 10 timbres-poste, adressés à M. BRACHAT, pharmacien, 61, rue Leyteire, Bordeaux.

Dépôt dans toutes les bonnes pharmacies.

Les bons remèdes sont très imités et contrefaits. Les nombreux clients des **grains de santé du Dr Franck**, savent bien les reconnaître à l'étiquette en 4 couleurs.

**DÉJEUNER DES DAMES**

Pour remplacer le chocolat, souvent difficile à digérer, et le café au lait, dont les effets débilitants sont nuisibles à la santé des dames, de grands médecins recommandent le Racahout de Delangrenier, aliment aussi léger qu'agréable, possédant les propriétés nutritives et fortifiantes qui conviennent aux personnes atteintes de chlorose ou d'anémie. Dépôts dans chaque ville. (Se méfier des contrefaçons.)

**HERNIES**

COMPLÈTEMENT GUÉRIES PAR LA MÉTHODE  
**Balthazar GLASER**

Nombreuses récompenses, médailles et décorations divers, etc. Nos lecteurs atteints de cette triste infirmité seront heureux d'apprendre que M. B. GLASER, le célèbre curateur herniaire Alsacien, en France depuis l'annexion, sur de nombreuses demandes s'est encore décidé une fois à venir parmi nous et sera visible:

Auch, *hôtel de France*, les 12 et 13 décembre.  
Agen, *hôtel Baron*, les 14 et 15 décembre.  
Villen-sur-Lot, *hôtel de France*, les 16 et 17 déc.  
Cahors, *hôtel de l'Europe*, les 18 et 19 décembre.  
Montauban, *hôtel de l'Europe*, les 20 et 21 déc.

Inutile d'insister sur l'efficacité de sa méthode, dont les preuves innombrables sont faciles à vérifier.

Nous dirons simplement aux personnes atteintes de hernies de ne pas confondre un homme de science avec tous ceux qui promettent plus qu'ils ne peuvent tenir. Nous les engageons principalement à se défier des contrefaçons venant d'Alsace, d'Allemagne ou autres qui exploitent depuis quelque temps la France, et qui, sous le couvert du même nom ou d'un nom similaire, induisent en erreur le public nombreux qui désire avoir à faire uniquement à M. Balthazar GLASER. L'importance et la multiplicité des demandes ne permettent plus à M. B. GLASER de s'absenter souvent; ainsi engageons-nous vivement les intéressés à profiter de son passage dans notre contrée en allant le consulter. Pour les personnes absolument empêchées il traitera par correspondance, en s'adressant à sa propriété: *Villa de la Providence*, à Villomble, près Paris.

Envoi franco, contre 1 franc, de la brochure explicative.

Librairie **ABEL PILON**, rue de Fleurus, 33, PARIS  
**A. LE VASSEUR & C<sup>o</sup>**, ÉDITEURS  
LIVRAISON IMMÉDIATE  
de tous les Ouvrages de la Librairie française;  
de toutes les Partitions et Publications musicales;  
DE TOUTES LES PUBLICATIONS ARTISTIQUES  
Gravures, Encre-Fortis, Gravures en Couleur, etc.  
AU MÊME PRIX QUE CHEZ L'ÉDITEUR  
Payable Cinq Francs par mois PAR CHAQUE CENTAINE DE  
FRANCS D'ACQUISITION.  
ESCOMPTE AU COMPTANT. — ENVOI FRANCO des CATALOGUES

Etude de M<sup>r</sup> Jules BILLIÈRES, licencié en droit, avoué à Cahors, rue Ste-Claire, 52, près le Palais de justice.

**VENTE**  
A SUITE DE  
**Saisie immobilière**

Adjudication fixée au **quinze janvier prochain**, jour de samedi, à midi, pardevant et à l'audience de Messieurs les Président et juges composant le Tribunal civil de Cahors, siégeant en chambre des criées au Palais de Justice de ladite ville.

On fait savoir à tous ceux à qui il appartiendra que, suivant procès-verbal du ministère de M<sup>r</sup> Laborderie, huissier à Cazals, en date du six août dernier, visé et enregistré, dénoncé par exploit du ministère du même huissier, en date du sept du même mois, aussi visé, enregistré et transcrit, avec ledit procès-verbal de saisie, au bureau des hypothèques de Cahors, le neuf du même mois d'août, volume 109, numéros 6 et 7.

Il a été procédé: A la requête du sieur François Lacan, propriétaire, demeurant à Pommette, commune de Marminiac, qui persiste en la constitution de M<sup>r</sup> Jules Billières, pour son avoué près le tribunal civil de Cahors, avec élection de domicile en ses étude et personne audit Cahors où il demeure, Sur la tête et au préjudice du sieur Pierre Florenty, dit Amagat, charron, demeurant au lieu et commune de Marminiac, A la saisie réelle des biens immeubles ci-après, qui seront vendus en deux lots composés comme suit et sur les mises à prix ci-dessous:

**PREMIER LOT**

Le premier lot se compose de:  
1<sup>o</sup> Une vigne, sise au lieu dit La Briqueterie, commune de Marminiac, d'une contenance de trente ares cinquante-cinq centiares, formant le numéro 348 P, section A, du plan cadastral de ladite commune, première, deuxième et troisième classes, d'un revenu de sept francs soixante-trois centimes;  
2<sup>o</sup> Une vigne, sise au lieu dit Les Canèges, même commune, formant le numéro 354 P, desdits plan et section, d'une contenance de vingt ares environ, troisième et quatrième classes, d'un revenu de un franc quatre-vingt-cinq centimes;  
3<sup>o</sup> Une pâture, sise au mêmes lieu et commune, formant le numéro 355, desdits plan et section, d'une contenance de quarante-six ares vingt centiares, cinquième classe, d'un revenu de vingt-trois centimes;  
Et 4<sup>o</sup> Une terre, sise au Balat, même commune, formant le numéro 857 P, section E dudit plan, de contenance de trente-deux ares cinquante-cinq centiares environ, troisième et quatrième classes, d'un revenu de cinq francs quarante centimes.  
Les numéros ci-dessus compris au premier lot, forment les articles dix, onze, douze et treize de la saisie et du cahier des charges. Ce lot sera vendu sur la mise à prix de dix francs, outre les charges, ci. .... 40 fr.

**DEUXIÈME LOT**

Le deuxième lot se compose de:  
4<sup>o</sup> Un bois, sis au lieu dit La Plaine, dite commune de Marminiac, formant le numéro 614 P, section D, du plan cadastral de ladite commune, de soixante-dix-neuf ares soixante-quinze centiares, première, deuxième et troisième classes, d'un revenu de sept francs cinquante-cinq centimes;  
Et 2<sup>o</sup> Une châtaigneraie, sise au lieu dit Champ de Lalbenque, même commune, formant le numéro 204 P, section C dudit plan, d'une contenance de trente-deux ares cinquante centiares environ, troisième et quatrième classes, d'un revenu de un franc quarante cinq centimes.  
Les deux numéros ci-dessus compris au deuxième lot, forment les articles dix-sept et dix-huit de la saisie et du cahier des charges. Ce lot sera vendu sur la mise à prix de dix francs, outre les charges, ci. .... 10 fr.  
Les autres immeubles, compris dans la saisie et le cahier des charges, n'étant pas la propriété dudit Florenty, partie saisie, ont fait l'objet de diverses distractions et ne seront pas mis en vente.  
Les immeubles à vendre sont situés aux lieux susdits, commune de Marminiac, canton de Cazals, arrondissement de Cahors, département du Lot. Ils sont la propriété du saisi à divers titres et sont joints et exploités par lui et sa famille. Ils seront, en exécution de ladite saisie, vendus publiquement et d'autorité de justice, le **quinze janvier** mil huit cent quatre-vingt-sept, jour de samedi, à midi, pardevant et à l'audience de Messieurs les président et juges composant le Tribunal civil de Cahors, siégeant en chambre des criées au Palais de Justice de ladite ville.  
Au plus offrant et dernier enchérisseur, sur la mise à prix de dix francs pour chaque lot, outre les charges, et, aux clauses et conditions d'un cahier des charges dressé par M<sup>r</sup> Billières, avoué, et déposé au greffe du Tribunal civil de Cahors, où l'on peut en prendre connaissance sans déplacement.  
Il est en outre déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour raison d'hypothèques légales, qu'ils devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication, à peine de déchéance.  
Pour extrait certifié sincère et conforme par l'avoué poursuivant soussigné.  
Cahors, le quatorze décembre mil huit cent quatre-vingt-six.

L'avoué poursuivant,  
Jules BILLIÈRES.

Enregistré à Cahors, le décembre mil huit cent quatre-vingt-six, F<sup>o</sup> C<sup>o</sup> reçu un franc cinquante centimes, décimes, trente-huit centimes.  
Signé: DALAT, receveur.

Étude de M<sup>e</sup> AUGUSTE MAZIÈRES, avoué à Cahors, rue du Portail-Alban, n<sup>o</sup> 10.

# VENTE

SUR

## Saisie immobilière

Fixée au **samedi quinze janvier** mil huit cent quatre-vingt-sept, à midi précis, au Palais de Justice de Cahors, audience des criées.

Suivant procès-verbal de M<sup>e</sup> Combelles, huissier à Cahors, en date des dix-huit, dix-neuf et vingt octobre mil huit cent quatre-vingt-six, en forme d'exploit et transcrit ainsi que l'exploit de dénonciation au bureau des hypothèques de Cahors, le vingt-neuf du même mois d'octobre précité, vol. 100 et 110, numéros 6 et 7.

Il a été procédé à la requête de Monsieur Antoine-Cyprien Combebias, gendre Sirvain, propriétaire, demeurant à Lacoste, commune de Pern, ayant constitué M<sup>e</sup> Auguste Mazières pour son avoué près le tribunal civil de Cahors.

Sur la tête et au préjudice de 1<sup>o</sup> Guillaume Combebias, père; 2<sup>o</sup> Pierre Combebias, fils aîné, et 3<sup>o</sup> d'Antoine Combebias, deuxième né, tous propriétaires et maçons, domiciliés ensemble à Lasfargues, commune de Pern, à la saisie réelle des biens ci-après désignés.

Le Cahier des charges dressé pour parvenir à la vente de ces biens a été déposé au greffe du tribunal civil de Cahors pour être tenu à la disposition du public et a été publié conformément à la loi.

À l'audience du onza décembre dernier le tribunal donnant acte de la publication du dit cahier des charges a fixé l'adjudication au **samedi quinze janvier** mil huit cent quatre-vingt-sept.

I

### Biens saisis à vendre, appartenant à Pierre Combebias, fils aîné.

- 1<sup>o</sup> Une terre à camp de Brolle, numéro 1100 P, section B du plan, de la commune de Pen, d'une contenance de vingt-quatre ares cinquante-deux centiares.
- 2<sup>o</sup> Une pâture au dit lieu, numéro 1106 P, section B du dit plan, de contenance de quatre ares trente centiares.
- 3<sup>o</sup> Une maison à Lafargue, numéro 38 P, section E du dit plan, elle est construite en pierres, couverte en tuiles canal, ayant son entrée au midi où l'on arrive par un escalier en pierre, elle est contiguë avec maison d'Antoine Combebias, éclairée par une croisée au midi, se compose d'un rez-de-chaussée, servant de cave, d'un premier étage et d'un galetas.
- 4<sup>o</sup> Un sol et pâtus au dit lieu, numéro 38 P, section E, de contenance de un are vingt centiares.
- 5<sup>o</sup> Une terre à Lafargue, numéro 39 P, section E du plan, de contenance de douze ares vingt centiares.
- 6<sup>o</sup> Une terre à Font Anzel, numéro 237 P, section C, de contenance de dix-neuf ares quatre-vingt centiares.

7<sup>o</sup> Une friche au dit lieu, numéro 238, section C du dit plan, de contenance de deux ares vingt centiares.

8<sup>o</sup> Une friche au dit lieu, numéro 239, section C du dit plan, de contenance de cinq ares soixante-dix centiares.

II

### Biens saisis à vendre portés sur la tête de Blaise Combebias, à Lasfargues et acquis par Pierre Combebias, son frère.

- 9<sup>o</sup> Une terre à Champ de Bédriues, numéro 1063, section B du dit plan, de contenance de vingt-cinq ares quatre-vingt centiares.
- 10<sup>o</sup> Une terre aux Landes, numéro 258, section C du plan, de contenance de trente-sept ares cinquante-deux centiares.
- 11<sup>o</sup> Une vigne au dit lieu, numéro 259, section C, de contenance de onze ares quatre-vingt centiares.
- 12<sup>o</sup> Une friche au dit lieu, numéro 260, section C, de contenance de cinq ares.
- 13<sup>o</sup> Une terre sur le Pech, numéro 356, section C du plan, de contenance de quarante-six ares quatre-vingt centiares.
- 14<sup>o</sup> Une friche au dit lieu, numéro 357, section C, de contenance de quatre ares cinquante centiares.
- 15<sup>o</sup> Une vigne au dit lieu, numéro 358, section C du dit plan, de contenance de quinze ares soixante centiares.

III

### Biens saisis à vendre, appartenant à Combebias, Antoine, 2<sup>o</sup> né, fils de Guillaume, à Lasfargues.

- 16<sup>o</sup> Une pâture à Audrebran, numéro 605 P, section F du dit plan, de contenance de deux ares soixante-dix centiares.
- 17<sup>o</sup> Un bois au dit lieu, numéro 606 P, section F du dit plan, de contenance de un are quatre-vingt-douze centiares.
- 18<sup>o</sup> Une terre au dit lieu, numéro 630 P, section F du plan, de contenance de cinquante-six ares quatre-vingt-cinq centiares.
- 19<sup>o</sup> Une terre au dit lieu, numéro 790 P, section F du plan, de contenance de quatorze ares.
- 20<sup>o</sup> Une pâture au dit lieu numéro 793, section F du plan, de contenance de deux ares vingt centiares.
- 21<sup>o</sup> Un bois au dit lieu, numéro 794 P, section F du plan, de contenance de vingt-sept ares soixante-treize centiares.
- 22<sup>o</sup> Une pâture à Champ de Bédriues, numéro 1049, section B, de contenance de dix ares quarante centiares.
- 23<sup>o</sup> Une terre au dit lieu, numéro 1050 P, section B, de contenance de sept ares cinquante centiares.
- 24<sup>o</sup> Une vigne à Champ de Bro'les, numéro 1076, section B, de contenance de deux ares soixante-dix centiares.
- 25<sup>o</sup> Une terre au dit lieu, numéro 1077, section B du plan, de contenance de dix-huit ares soixante centiares.
- 26<sup>o</sup> Une terre au dit lieu, numéro 1100 P, section B du plan, de contenance de vingt-quatre ares cinquante-trois centiares.
- 27<sup>o</sup> Une pâture au dit lieu, numéro 1106 P, section B du plan, de contenance de quatre ares trente centiares.
- 28<sup>o</sup> Une friche à Fonte Lauzel, numéro 208, section C du dit plan, de contenance de vingt-huit ares vingt centiares.

29<sup>o</sup> Une terre sur le Pech, numéro 355, section C du plan, de contenance de trente-huit ares quarante centiares.

30<sup>o</sup> Une terre à la Romme, numéro 828, section C du plan, de contenance de dix-huit ares quarante centiares.

31<sup>o</sup> Une vigne au dit lieu, numéro 829 section C du plan, de contenance de seize ares dix centiares.

32<sup>o</sup> Une terre à la Plaine, numéro 12, section E du dit plan, de contenance de quatorze ares soixante-trois centiares.

33<sup>o</sup> Une pâture au dit lieu, numéro 13, section E du dit plan, de contenance de treize ares cinquante centiares.

34<sup>o</sup> Une terre au dit lieu, numéro 13 bis, section E du dit plan, de contenance de quarante-quatre ares dix centiares.

35<sup>o</sup> Une terre à Lasfargue, numéro 35, section E du dit plan, de contenance de vingt-trois ares cinquante centiares.

36<sup>o</sup> Une terre au dit lieu, numéro 36, section E du dit plan, de contenance de quatre ares soixante-dix centiares.

37<sup>o</sup> Une maison au dit lieu, numéro 37, section E, elle est construite en pierres, couverte en tuiles canal, éclairée par une croisée ayant son entrée au midi et forme une seule maison avec celle de Pierre Combebias, portée au numéro 38 P, ayant trois tombants d'eau, se compose d'un rez-de-chaussée servant de cave, d'un premier étage où l'on arrive par un escalier en pierres, et d'un galetas à côté de laquelle maison se trouve une grange en ruines.

38<sup>o</sup> Un sol patus au dit lieu, numéro 37, section E du dit plan, de contenance de un are quinze centiares.

39<sup>o</sup> Une terre au dit lieu, numéro 39 P, section E du dit plan, de contenance de six ares cinquante centiares.

40<sup>o</sup> Un pré à Combe, numéro 46, section E du dit plan, de contenance de douze ares cinquante centiares.

41<sup>o</sup> Un pré au dit lieu, numéro 48 P, section E du plan, de contenance de deux ares vingt-trois centiares.

42<sup>o</sup> Un bois aux Perrières, numéro 82, section F du plan, d'une contenance de quinze ares soixante centiares.

43<sup>o</sup> Une pâture au Bro, numéro 179 P, section E, de contenance de deux ares.

44<sup>o</sup> Une terre au dit lieu, numéro 182 P, section E du dit plan, de contenance de quatre-vingt ares trente-deux centiares.

45<sup>o</sup> Un pré au dit lieu, numéro 186, section E du dit plan, de contenance de six ares trente centiares.

46<sup>o</sup> Un bois au dit lieu, numéro 187, section F du plan, de contenance de quatre ares quatre-vingt centiares.

47<sup>o</sup> Une terre aux Viviers, numéro 374, section F du plan, de contenance de douze ares quatre-vingt-dix centiares.

48<sup>o</sup> Une pâture aux Perrières, numéro 81 P, section F, de contenance de deux ares vingt-quatre centiares.

49<sup>o</sup> Une terre à Camp de Capelos, numéro 581, section F du dit plan, de contenance de dix-huit ares soixante-dix centiares.

50<sup>o</sup> Une terre au dit lieu, numéro 597, sec-

tion F du dit plan, d'une contenance de un are quarante centiares.

51<sup>o</sup> Une vigne au dit lieu, numéro 598, section F du dit plan, de contenance de quarante ares cinquante centiares.

52<sup>o</sup> Une pâture au dit lieu, numéro 599, section F du plan, d'une contenance de douze ares quarante centiares.

Tous les immeubles ci-dessus décrits sont situés dans la commune de Pern, canton de Castelnaud-Montriat, arrondissement de Cahors, département du Lot, et sont jouis et exploités par lesdits conjoints Combebias.

Les biens ci-dessus seront vendus en quatre lots composés comme suit :

**Composition des lots et mises à prix**

Premier lot

Le premier lot comprendra les biens de Pierre Combebias, numéros 1100 P, 1106 P, 38 P, 38 P, 39 P, 237 P, 238 et 239.

Deuxième lot

Le deuxième lot comprendra les biens de Blaise Combebias, numéros 1063, 258, 259, 260, 356, 357 et 358.

Troisième lot

Le troisième lot comprendra les biens ci-après de Combebias Antoine, deuxième né, numéros 605 P, 606 P, 630 P, 790 P, 793, 794 P, 1049, 1050, 1076, 1077, 1100 P, 1106 P, 208, 355, 828, 829, 12, 13, 13 bis, 35, 36, 37, 37, 39 P, 82, 179 P, 182 P, 186, 187, 3, 4, 81 P, 581, 597, 598 et 599.

Quatrième lot

Enfin le quatrième lot comprendra les numéros 46 P et 48 P portés sur la tête d'Antoine Combebias, deuxième né et frappés du privilège du pour-suisant.

Les quatre lots ci-dessus composés seront vendus chacun sur la mise à prix de dix francs, en sus des charges ci-dessus mentionnées 10 fr.

NOTA. — Il est outre en déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour cause d'hypothèques légales qu'ils devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication, sous peine de déchéance.

Pour extrait certifié conforme : Cahors le treize décembre mil huit cent quatre-vingt-six.

L'avoué poursuivant, MAZIÈRES.

Enregistré à Cahors, le décembre mil huit cent quatre-vingt-six, F<sup>o</sup> C<sup>o</sup> reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : DALAT, receveur.

**Demandez partout**  
**Le Rhum St-Georges**  
GOUTEZ ET COMPAREZ !!

# Pépinières SÉGUELA & Fils

CAHORS — Près du Pont Valentré — CAHORS  
(20 hectares en culture)

Grandes pépinières d'arbres et arbustes d'ornement, d'alignement et fruitiers, culture spéciale de pruniers d'Agen, chènes truffiers, pommiers à cidre, tracé de parcs et jardins, greffage à forfait de vignes, etc.

## MISE EN VENTE DE VIGNES AMÉRICAINES

1886-1887

Riparias (primés par la Société agricole)

Boutures 1<sup>er</sup> choix, longueur 0<sup>m</sup> 50..... 2 fr. le cent.  
Racinés très-forts, même prix que la Société agricole. 6 fr.

ASSORTIMENT DES AUTRES VARIÉTÉS AMÉRICAINES, PRIX MODÉRÉS.

Nota. — L'Établissement, autrefois en face l'Hospice, est situé même rue, près le pont Valentré.

## RAISINS A BOISSON

ENTREPOT DE RAISINS A BOISSON DE TOUTES SORTES

Thyra, Chesmès, Chypre, Corinthe, Vourla, Denia, Samos, Erikara

Acide Tartique, Tannin, Alcool, Colorant, Genièvre, Sucre de Canne, Sucre cristallisé, Sucre de maïs.

Manière sûre et pratique pour fabriquer le vin avec les raisins secs, délivrée gratis sur demande.

SEUL DÉPOT DU VINAIGRE SUPÉRIEUR DE L'ÉTOILE :

COUSTILLAS Jeune, rue de Bordeaux, PÉRIGUEUX.

EXPOSITION



CAHORS 1881

# B. DOUCÈDE

Marchand tailleur à CAHORS, rue de la Liberté.

# LA VELOUTINE

Poudre de Riz spéciale préparée au bismuth, par conséquent d'une action salutaire sur la peau

ADHÉRENTE & INVISIBLE

Elle donne au teint une beauté et une fraîcheur naturelles

Se défier des Imitations et Contrefaçons

CH. FAY, inventeur  
9, Rue de la Paix, PARIS

Jugement du Tribunal civil de la Seine du 8 Mai 1875

## DENTS & DENTIERS

PERFECTIONNÉS GARANTIS

Ayant mérité une mention honorable de l'Académie Nationale, posés sans douleur ni extraction de racines, servant à la mastication comme les dents naturelles et s'adaptant au point de tromper l'œil le plus exercé.

GUÉRISON des maladies des Dents et des Gencives.

TRAITEMENT spécial des Dents déchaussées et chancelantes, redressements, plombages, métallisations, aurifications, obturations siliceuses imitant parfaitement l'émail des dents, en un mot, toutes les opérations relatives à l'art dentaire!

### \* AUDOUARD \*

Ex-dentiste des grandes communautés religieuses et institutions du faubourg St-Germain, à Paris. Membre de l'Association générale des Dentistes de France et de la Société d'Odontologie de Paris.

CHIRURGIEN-DENTISTE

Des principaux établissements d'éducation du Lot et de la Corrèze

### A BRIVE

POUDRE DENTIFRICE ALCALINE ET LIQUIDE LEUCODONTE Prévenant la Carie et le déchaussement des Dents ordonnées depuis longtemps par un grand nombre de Médecins.

5 fr. la Boîte. — Le Flacon 5 fr.

EXPÉDITION FRANCO CONTRE UN MANDAT-POSTE

NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive pour la commande d'appareils dentaires, de bien vouloir lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

Le propriétaire-gérant, Laytou.

## Grande Culture

DE

### Vignes Américaines et Franco-Américaines

150,000 Racinés à la vente

S'adresser : à Jules PÉRIÉ, Pépiniériste

à AGEN (Lot-et-Garonne).

ENVOI DU CATALOGUE SUR DEMANDE.

Riparia rouge, racinés, depuis 5 fr. 50 le cent.

Herbemont, racinés, depuis 15 fr. le cent.

ELEGANCE — PLUS DE DOS RONDS — SOUTIEN avec les

## BRETelles AMÉRICAINES HYGIÉNIQUES



La BRETELLE AMÉRICAINNE élargit la poitrine, produit une libre respiration et a une valeur inappréciable pour la jeunesse.

Elle écarte toute tendance au Dos Rond, renforce la voix et les poudrons et est indispensable par le bien-être qu'elle donne à tous ceux qui en font usage.

Prix suivant qualité : 3, 5, 7.50 et 10 fr.

Seul dépôt chez : J. LARRIVE, fils aîné, 16, rue de la Liberté, Cahors

Machines à coudre de tous systèmes, garanties sur facture.

MERCIERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE ETC